

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du

17 Mai 2022



Le 17 Mai 2022, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle du Conseil Municipal située 3 place des halles à SAUZE VAUSSAIS, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/05/2022

Etaient présents : M. Nicolas RAGOT, Maire

M. Éric BABIN- M. Mathieu HÉRISSE –Mme Marie Hélène PROU- Adjoints

M. Philippe CLISSON – M. Patrice PORCHERON - Mme Catherine LAMOTHE - Mme Nicole LEGRAND – M. HAMEL Patrice - Mme Sylvie BRUCHON – Mme Laetitia POUILLOUX – Mme Brenda BARILLOT – M. Joseph KNIGHTS- M. Johnny LOCHON Conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Isabelle BOUCHEREAU (pouvoir à Nicolas Ragot), M. Gilles LEGERON, M. Yann GUILLAUD (pouvoir à Mathieu HÉRISSE), Mme Séverine DÉRRÉ (pouvoir à Marie Hélène PROU), Mme Sylvie BONNET –pouvoir à Eric BABIN)

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Mme Catherine LAMOTHE

Approbation à l'unanimité par les membres présents au conseil municipal du Procès-Verbal de la séance du 12/04/2022.

M. le Maire propose au conseil municipal de rajouter plusieurs points supplémentaires à l'ordre du jour.

Ceux-ci sont acceptés par les conseillers présents.

1° Voirie - Travaux

a) Aménagement des espaces publics du centre-bourg « La Grand'Rue – Avenant au contrat de maître d'œuvre

M. le Maire rappelle le rendez-vous prévu le 21/05/2022 sur la balade atelier dans le cadre du projet « Petite Ville de Demain ». Tous les sauzéens et les habitants des

communes voisines sont invités, le but est d'exposer la démarche des travaux, d'échanger, ce qui permettra d'avancer sur le projet. Pour information, une réunion avec les commerçants s'est déjà faite avec une trentaine de participants.

Il a été fait le choix de continuer le travail avec M. MASSÉ, porteur du projet depuis 2013. Ce bureau d'études travaillant au % des travaux estimés, pour ce faire, l'ensemble des conseillers doit statuer sur le montant de l'avenant.

2 possibilités :

- Si le montant des travaux de la Grand'Rue est estimé à 500 000.00 €, le montant de la mission serait d'un montant de 34 340.00€
- Si le montant des travaux est estimé à 800 000.00€, le montant de la mission s'élèvera à ± 41 000.00€

L'assemblée valide la première proposition, et donne l'autorisation à M. le Maire de signer l'avenant pour un montant de 34 340.00€

Il est précisé qu'une demande de subvention sera demandée auprès du Département.

b) Etude de devis pour travaux de voirie- Lotissement du Pré Bourreau 2 et 3

Des devis ont été demandés auprès de l'entreprise BARRE à CIVRAY

- Réfection des trottoirs en calcaire pour la partie Pré Bourreau 2 pour un montant de 19 126.00 € HT.
- Reprofilage de la route en revêtement bi couche pour la partie du Pré Bourreau 3 y compris le petit bout de l'impasse pour un montant de 18 585,91 € HT.

Validation des devis à l'unanimité par l'assemblée.

c) Travaux Route de Theil

M. le Maire informe que la consultation des entreprises est lancée le 18/05, une réunion avec les riverains aura lieu le 7 juin 2022 à 20h30, la commission d'appel d'offres se réunira pour valider l'entreprise qui effectuera les travaux le 14 juin 2022.

2° Jeunesse

a) Présentation des projets du Conseil des Municipal des Jeunes par LEMEE Ugo

Ugo LEMEE, Maire junior accompagné d'une de ses conseillères municipales Lily HÉRISSÉ a présenté à l'ensemble du conseil leurs projets pour les prochains mois :

- Concours photos : ce concours sera ouvert à toute personne physique de plus de 10 ans, résidant ou non sur la commune. Les photographes professionnels sont exclus ainsi que les membres du jury. Le thème sera un lieu ou un paysage emblématique de SAUZE-VAUSSAIS. Ce concours prendra fin au 1/09/2022.

Le détail de ce concours sera indiqué dans le bulletin municipal de juin 2022.

Les organisateurs seront encadrés par 2 conseillers municipaux : Joseph KNIGHTS et Nicole LEGRAND.

Plan d'eau : Présentation d'un espace de jeu Workout

- avec 7 ateliers et souhaite y ajouter 5 autres machines de sports extérieurs fixées au sol. Ils proposent que ces 2 espaces soient situés de chaque côté des jeux pour enfants.

Des devis sont en cours.

- MINI GOLF : le conseil municipal des jeunes propose de remettre en état le mini golf sur 2 journées avant la saison estivale pour qu'il soit utilisable.

- Sortie préfecture : suite au second tour des élections présidentielles M. le Maire et M. le Maire junior sont allés à la préfecture de Niort. Ils ont rencontré des autorités qui leur ont proposé de faire visiter au conseil municipal des jeunes la préfecture racontant l'histoire du bâtiment et le rôle de la préfecture.

Et enfin, le conseil municipal des jeunes étant élu pour deux ans, Ugo accompagné de Marie Hélène Prou sont en train de travailler et rencontrer les directrices, directeurs des établissements scolaires pour organiser les prochaines élections qui devront être avant le 19/10/2022.

Nicolas RAGOT remercie Ugo pour son travail et son investissement car Ugo trop âgé ne se représentera pas.

b) Attribution d'une enveloppe pour le conseil municipal des jeunes

Une enveloppe de 5 000.00 € a été attribuée au Conseil Municipal des jeunes afin de les apprendre à gérer seuls leur budget en dehors des gros travaux.

c) Avenant n° 1 à l'accord financier de transfert de la Maison des Jeunes

Concernant l'accord financier passé avec la Communauté de Communes Mellois en Poitou en 2018, il avait été fixé des charges fixes alors qu'aujourd'hui elles ne sont plus d'actualité.

Par exemple :

Un montant de charges fixes avait été alloué comprenant le chauffage.

La commune demande à ce que le chauffage soit payé selon un prorata à 66% des factures.

Pour la partie de la mise à disposition d'un minibus, le prix du km était fixé à 23 centimes du KM, la commune demande une remise à jour en fonction du barème des impôts soit 66 centimes du KM avec indexation sur le barème kilométrique.

Concernant l'inventaire des biens appartenant à la commune, s'il y a dégradation, la commune demande que la Communauté de Communes répare ou remplace le bien dégradé.

L'ensemble des conseillers étant d'accord sur le principe, un avenant sera proposé à la Communauté de Communes.

3° Renouvellement du bureau de l'AFAF - Désignation de deux membres propriétaires de biens fonciers remembrés

L'AFAF s'étend sur trois communes du canton, SAUZE-VAUSSAIS, PLIBOU, LIMALONGES. M. le Maire propose de renouveler M. Gérard CLUSEAU et M. Bernard NAZET.

L'ensemble des conseillers accepte la proposition.

4° Mise en place de la taxe d'habitation pour les Locaux Vacants

Suite à la réunion de la Commission du Logement et des impôts pour la mise en place de la taxe d'habitation sur les Locaux vacants, celle-ci devra être mise en place pour le 1^{er} octobre 2022. Cette taxe concernera le logement non occupé par un locataire, non

mis en vente et qui sera vide depuis plus de 2 ans. La valeur locative sera le même taux que la taxe d'habitation actuelle. En cas de désaccord, le propriétaire devra prouver l'exonération.

M. Le Maire rappelle que c'est une démarche politique et d'affirmation de la collectivité. Il demande à l'assemblée de réfléchir et la décision sera à prendre au prochain conseil.

5° Organisation des bureaux de vote des 12 et 19 juin

Président du Bureau centralisateur : Nicolas RAGOT

Scrutin du 12 juin		Scrutin du 19 juin	
Bureau 1 (531 i.) (Mairie)	Bureau 2 (593 i.) (Place du Grand-Puits)	Bureau 1 (Mairie)	Bureau 2 (Place du Grand-Puits)
Président Nicolas RAGOT	Présidente Isabelle BOUCHEREAU	Président Nicolas RAGOT	Présidente Isabelle BOUCHEREAU
Secrétaire Sylvie BRUCHON	Secrétaire Patrice HAMEL	Secrétaire Mathieu HÉRISSE	Secrétaire Patrice HAMEL
8h à 13h			
<ul style="list-style-type: none"> • Sylvie BONNET • Séverine DERRÉ 	<ul style="list-style-type: none"> • Catherine LAMOTHE • M.H. PROU 	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvie BRUCHON 	<ul style="list-style-type: none"> • Catherine LAMOTHE • Johnny LOCHON
13h à 18h			
<ul style="list-style-type: none"> • Joseph KNIGHTS • Patrice PORCHERON 	<ul style="list-style-type: none"> • Laetitia POUILLOUX • Philippe CLISSON 	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Hélène PROU 	<ul style="list-style-type: none"> • Philippe CLISSON • Eric BABIN (à c/ 17h)
SCRUTATEURS 18h			
Marie-F EPRINCHARD Pascal BOUCHEREAU Rémi TERRISSE	Dominique THEBAULT Geneviève MILLON Marie Hélène THEBAULT	Marie-F EPRINCHARD Pascal BOUCHEREAU Rémi TERRISSE*	Dominique THEBAULT Geneviève MILLON Marie Hélène THEBAULT

*Confirmation à venir

6° Droit de préemption urbain - information du Maire au Conseil Municipal

Liste des biens vendus et sur lequel la commune ne préempte pas :

- 15 rue Saulnière
- 4 route l'ébaupin

- 9 rue du breuil
- 16 rue des saules
- 3 impasse treille bourgeau
- 2 rue de la chauvinière
- 15 rue treille bourgeau
- Route de plibou (garage)
- 2 impasse de l'horloge

7° POINTS SUPPLEMENTAIRES

- Point comptable :

La version comptable M14 disparaît au 1-01-2024. L'administration passe à la version M27 qui s'appellera COMPTE FINANCIER UNIQUE. Certaines communes ont fait le choix de tester cette nouvelle version dès janvier 2023. M. le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent que la commune teste également ce dispositif au 01/01/2023.

L'assemblée valide à l'unanimité

- Remboursement à un élu :

Il est demandé de rembourser à une élue l'achat de petit équipement (verres à eau) pour la somme de 21.36 €

Le remboursement est accordé par les conseillers sauf un qui ne prend pas acte au vote.

- Recrutement d'un saisonnier :

Afin d'assurer les espaces verts et seconder les agents municipaux, sachant qu'un agent malade ne reprend pas avant fin juin, M. le Maire demande l'accord aux conseillers de recruter un saisonnier. Une personne a dernièrement fait un stage au sein de la commune, celle-ci, polyvalente et sans emploi, serait prioritaire sur ce poste.

QUESTIONS DIVERSES

1) Médiathèque.

Il est demandé une délibération sur la mise au pilon des livres, autoriser à jeter les livres mais avant il est demandé de les trier et de les mettre dans les cases ECO.

→ Accepté par l'assemblée

Agenda :

Le 28/06/2022 à 20 h 00, prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers sont remerciés par M. le Maire. La séance est levée à 22 h 30.

Fait à SAUZE VAUSSAIS, le 01/06/2022